



Communiqué de presse
le 4 décembre 2019

Accord en faveur du développement des compétences et des qualifications des salariés de la branche du Travail Temporaire tout au long de leur vie professionnelle

La branche du Travail Temporaire renforce son engagement et ses moyens en faveur de la formation

Historiquement investie en faveur de la professionnalisation et de la sécurisation des parcours des salariés par la formation, la branche du Travail Temporaire renforce ses investissements pour poursuivre le déploiement de ses dispositifs innovants. Elle s'engage en faveur de la formation toujours plus efficiente et du développement des compétences de tous les publics, en particulier ceux à faible qualification. La branche s'appuie sur l'ensemble de ses opérateurs paritaires et en particulier sur AKTO, le puissant Opco au sein duquel s'élaborent de prometteuses synergies partenariales.

Dans un contexte de transformation rapide et profonde de l'environnement des entreprises, le développement des compétences et des qualifications des salariés devient l'enjeu majeur de sécurisation des parcours professionnels, d'accroissement de la compétitivité économique et d'accompagnement des transitions professionnelles. Dans ce cadre, la branche du travail temporaire s'adapte aux évolutions législatives et rénove ses dispositifs.

Avec 2,8 millions de salariés en 2018, la branche du Travail Temporaire dispose d'une véritable capacité à **agir en faveur de l'emploi et de la qualification des personnes qui en sont les plus éloignées**. Grâce à un important travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires sociaux, à l'exception de FO, non-signataire (13,75% de représentativité), le nouvel accord a pour ambition de :

- Donner à chaque salarié les moyens d'évoluer professionnellement et de sécuriser son parcours professionnel ;
- Favoriser le recours à l'alternance, dont l'apprentissage, comme une voie attractive et efficace d'intégration dans le monde du travail ;
- Faciliter la reconversion professionnelle des salariés intérimaires liée à des problématiques de santé au travail ;
- Anticiper les impacts de l'émergence et de la transformation des métiers ainsi que de l'obsolescence des compétences.

Les signataires se fixent comme ambition, à l'échelle de trois ans, de :

- **Doubler le nombre de contrats d'apprentissage** en les portant à 5 000 ;
- Atteindre 45 000 salariés formés dans le cadre de contrats professionnalisants.

En accroissant les moyens financiers à disposition des entreprises et au bénéfice des salariés, l'accord renforce la politique de la branche du travail temporaire. A l'obligation légale de la branche qui s'élève à 1,3% (contre 1% pour les autres branches) s'ajoute un investissement formation de 0,6% et une contribution conventionnelle de 0,77% qui se substitue aux 0,75 % du dispositif précédent. En ajoutant la taxe d'apprentissage de 0,68 %, la branche du travail temporaire consacre **3,35% de sa masse salariale** à la sécurisation des parcours de ses salariés permanents et intérimaires soit plus de **700 millions d'euros annuels**.

« Je me réjouis de la signature de cet accord co-construit et de l'incontestable représentativité de ses signataires. Il marque un pas important en faveur de la priorité qui est la nôtre de satisfaire toujours plus efficacement les besoins en formation de tous les salariés permanents et intérimaires. Les entreprises se mobiliseront pour répondre aux objectifs chiffrés contenus dans cet accord. Investie auprès des jeunes, mobilisée en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, investissant massivement en formation, notre branche est plus que jamais un acteur majeur de l'accès à l'emploi », a réagi Gilles LAFON, Président de Prism'emploi.

Contacts presse

Godefroy Daubin
06.67.98.27.32
godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 8 650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

www.prismemploi.eu
@Prismemploi

